

Saint -Martin -d'Hères, le 4 juillet 2017

Madame la Présidente de l'Université Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres du Conseil
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

mardi 11 juillet 2017

09h00

Amphi 022 (rez-de-chaussée)

Bâtiment IM²AG

60 rue de la Chimie

Domaine Universitaire

Saint Martin d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Affaires financières

- 2.1 Principes généraux de mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre
- 2.2 Débat d'orientation budgétaire
- 2.3 Autorisation de signer les accords-cadres de prestations de traiteurs et restauration assise (5 lots)
- 2.4 Tarifs du Service inter-établissement de la Documentation (SID)
- 2.5 Tarification de l'utilisation des salles du Centre de Formation aux Métiers de la Chimie (CFMC) (IUT1)
- 2.6 Prise en charge des déplacements inter-sites dans le cadre des activités pédagogiques DU du Collège droit (faculté de droit)
- 2.7 Admissions en non-valeur
- 2.8 Remises gracieuses

3. Affaires institutionnelles

- 3.1 Fusion Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) – Institut de Géographie Alpine (IGA) et statuts de la nouvelle composante fusionnée
- 3.2 Convention inter-établissement de gestion de l'espace commun du sport universitaire
- 3.3 Tarifs de formation personnelle sport : carte sport et activités des 7 écoles de sport
- 3.4 Modification de l'article 49 des statuts de l'UGA relatif au comité électoral consultatif

4. Ressources humaines

- 4.1 Qualification d'emploi de MCF publié au fil de l'eau
- 4.2 Transformation d'un poste d'ATER en poste d'Assistant Hospitalier Universitaire (AHU)

5. Patrimoine

- 5.1 Dossier d'expertise immobilière relatif à l'opération de transfert de l'ESPE de Grenoble sur le domaine universitaire et de création d'un cluster de l'éducation (point à confirmer en lien avec le rectorat)
- 5.2 Avenant à la convention de financement du 1^{er} équipement du PPP SHS par la COMUE UGA

6. Formation

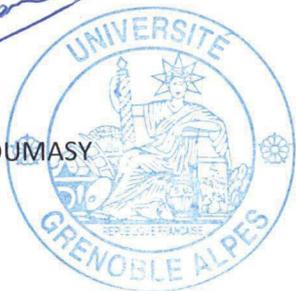
Tarif Licence professionnelle « Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité (aménagement spécifique enseignement à distance)

7. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.


Lise DUMASY



PROCURATION

Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes

Je soussigné(e).....
donne procuration à.....
pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil d'Administration du **11 juillet 2017**.

Fait à Saint- Martin-d' Hères le

Signature

NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre du CA (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.